

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Romilly-sur-Seine

SEANCE DU 15 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
33	26	26 + 7 pouvoirs

Date de convocation
24 mars 2026

L’an deux mille vingt-six, le quinze avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil Municipal, qui a eu lieu SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence d’**Adam DA MOTA**, Maire.

Présents : **BAKUELA Gladys, BEAUJEAN Dominique, BEAUJEAN Jacques, BERNARD Yvan, BOYEZ Gilles, BUDA Séverine, CORVO Sophie, DA MOTA Adam, DEMIRKOL Sinan, DUVERNE Géraldine, GESNOT Emilie, GONCALVES Franco, HAMIMID Ayat, HENINI Abdenasser, LACOUR Alain, LETOLLE Loïc, LUCAS Marie-Thérèse, MATHIEU Gilles, PACHECO Denis, PINTA Stéphanie, PINTO Christina, RANC Angélique, THIENNOT Céline, THUILLIER Séverine, VACCARO JORDAN, VERNET Jean-Patrick.**

Absents :

Représentés : **BRUIJN Anneke pouvoir donné à BAKUELA Gladys, CHEIKH Fethi pouvoir donné à GESNOT Emilie, FARIA David pouvoir donné à PINTO Christina, HITTLER Frédérique pouvoir donné à CORVO Sophie, LAURENT Virginie pouvoir donné à BEAUJEAN Jacques, SALGADO Enzo pouvoir donné à DA MOTA Adam, VUILLEMIN Éric pouvoir donné à LUCAS Marie-Thérèse.**

Monsieur Jordan VACCARO a été nommée secrétaire de séance.

ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL
AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES EAUX DE L'AUBE (SDDEA)

N° de délibération : 26.024 (DEL18)

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
26	7	33	0	0	0

RAPPORTEUR : ADAM DA MOTA

Vu les articles L5211-7 et L.5211-8 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l’arrêté préfectoral en date du 15 juillet 1943 modifié portant création de l’Association départementale des distributions d’eau de l’Aube,

Vu l’arrêté préfectoral n°99-2007 A en date du 3 juin 1999 modifiant les statuts du syndicat départemental des eaux de l’Aube,

Vu l’arrêté préfectoral n°2013059-0008 du 28 février 2013 actant l’adhésion de la Ville de Romilly sur Seine et modifiant en conséquence les statuts du SDDEA.

Vu le courrier du Syndicat en date du 16 mars 2026 demandant la désignation de huit délégués titulaires et huit délégués suppléants,

Considérant que chaque délégué titulaire désigné aura son délégué suppléant, appelé à siéger au comité avec voix délibérative, en cas d’empêchement du ou des délégués titulaires,

Entendu l’exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L’UNANIMITE :

Décide, à l’unanimité et conformément à l’article L.2121-21 du Code général des collectivité territoriales, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Désigne les délégués titulaires comme suit :

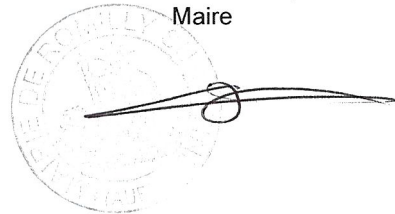
- M. Adam DA MOTA
- M. Gilles MATHIEU
- M. Sinan DEMIRKOL
- M. Jordan VACCARO
- M. Loïc LETOLLE
- Mme Christina PINTO
- M. Fethi CHEIKH
- Mme Angélique RANC

Désigne les délégués suppléants comme suit :

- M. Denis PACHECO
- Mme Ayat HAMIMID
- M. Alain LACOUR
- Mme Géraldine DUVERNE
- M. Franco GONCALVES
- M. Yvan BERNARD
- Mme Sophie CORVO
- Mme Séverine THUILLIER

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Affiché le 23 avril 2026
Adam DA MOTA,
Maire



Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Copies à :

- Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube
- Membres concernés
- Direction générale des services
- Cabinet
- Services Techniques
- Service Urbanisme
- Service des Finances
- Service de gestion comptable de Romilly-sur-Seine